Propositions

des associations de protection de la nature

pour la sauvegarde des

RIEDS

Biodiversité 2010
biodiversite-alsace.org

Mai 2010

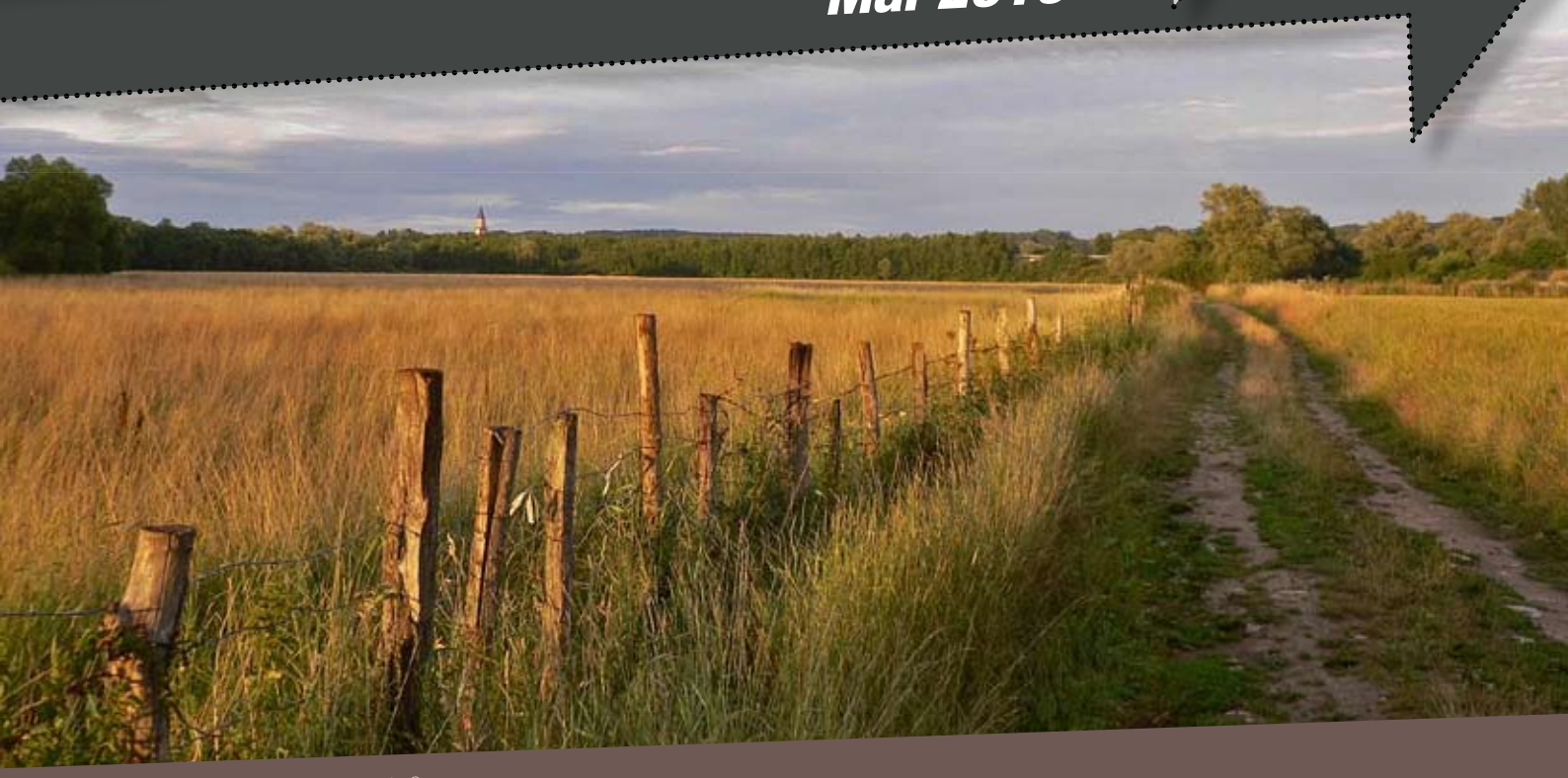

Photo : Raynald Moratin / Ried de la Sarre

Conservatoire des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique

ALSACE NATURE

LPO

PROTECTION DE LA NATURE

Sommaire

Les rieds et leurs richesses 5

Leur formation 5
La nappe phréatique 5
Les rivières 5
Un paysage façonné par l'homme 6
La biodiversité des rieds 7
Les amphibiens 7
L'avifaune 8
Les poissons 9
Les mammifères 9
Les insectes 9
La flore 10

Historique des actions de protection et restauration 12

Les protections règlementaires dans les rieds 13
Les sites riediens protégés par le CSA, des îlots de biodiversité 14
La contractualisation en panne 14
Natura 2000 : la montagne qui accouche d'une souris 15
Le projet LIFE « grand Ried » avorté 15
Les accords de Bergheim 16
L'Ill régionalisée : l'occasion d'une relance 16

Propositions 17

A la croisée d'une nature capricieuse et du travail des hommes, façonnés de concert par ces deux patiences séculaires, les Rieds conservent aujourd'hui encore leur pouvoir d'émerveiller.

Drapés, en fin d'hiver, d'une couverture ondoyante que grèvent ça et là les reflets de bouquets de saules naufragés, ou animés des chromatismes irisés de la flore des prairies au soleil de juin, les paysages riediens ont toujours joué de contrastes surprenants, invitant le promeneur naturaliste à multiplier ses visites annuelles pour en découvrir les nombreuses facettes.

Remplacées inexorablement par les cultures intensives, ces prairies inondables furent réduites en 20 ans à une peau de chagrin. Seule la patiente mobilisation des associations et du public a permis d'empêcher la disparition complète de ces milieux extraordinaires. Mais les mesures de protection restent faibles. La préservation, mais aussi la restauration de ces paysages étroitement associés à l'image de la plaine d'Alsace, sont une nécessité.

Toutes ces constatations nous conduisent à faire le bilan de l'état écologique des rieds alsaciens et à formuler des propositions pour l'améliorer.

1 Les Rieds et leurs richesses

Leur formation

Les Rieds sont avant tout le pays de l'eau, comme le souligne le vieil alémanique "rieth" (roseau), qui désigne par extension ces vastes étendues marécageuses. A travers bois et prairies se mêlent étroitement, en un jeu sans cesse renouvelé, les eaux superficielles des rivières et les eaux souterraines de la nappe phréatique.
Les paysages riediens sont parsemés de roselières, marais, dépressions et prairies.

La carte ci-contre représente les principaux rieds d'Alsace.

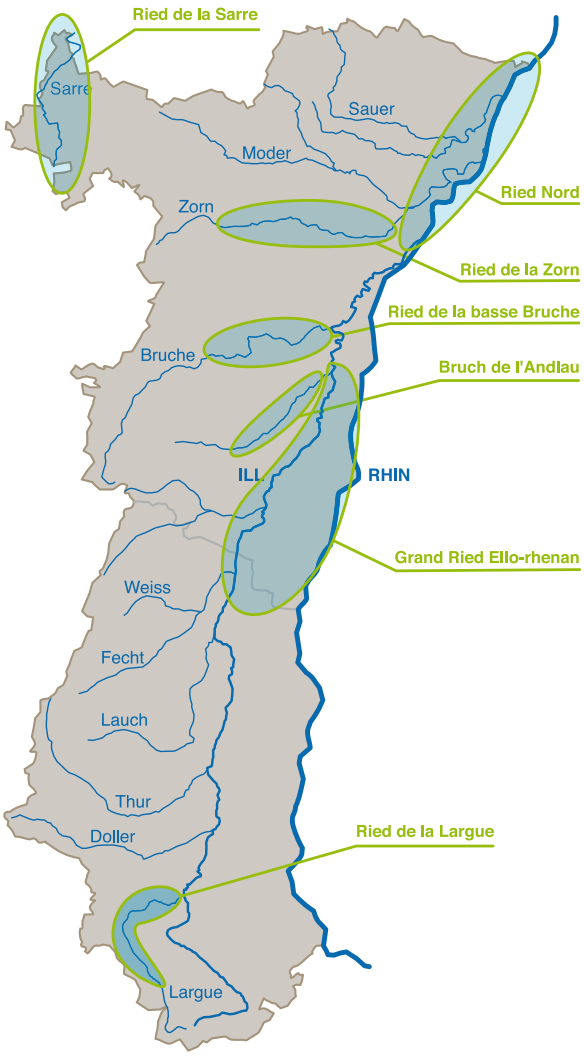

La nappe phréatique

Lors de la dernière glaciation, des quantités impressionnantes de galets et de sable, charriées par le Rhin, se sont déposées sur l'ensemble de la plaine d'Alsace. Ce dépôt alluvial, dont l'épaisseur diminue régulièrement du Sud au Nord, forme le réservoir souterrain d'une des plus grandes nappes phréatiques d'Europe, alimentée conjointement par les rivières descendant des Vosges, notamment pendant leurs périodes de crues, et par le Rhin.

L'eau de la nappe n'est pas stagnante, mais animée d'une vitesse d'écoulement d'environ 2 m par jour dans une direction Sud-Nord. Son niveau est, de plus, soumis à un battement saisonnier. Dans le sous-sol des Rieds, ce vaste réservoir se trouve à faible profondeur. Une légère remontée du niveau de la nappe suffit, en hiver, pour inonder les dépressions les plus marquées. La canalisation du Rhin a cependant eu pour effet de réduire fortement les phénomènes d'échange entre le fleuve et la nappe et a conduit à un abaissement du niveau de celle-ci.

En surface, les sources et les rivières phréatiques qui parcourent les Rieds sont les manifestations les plus visibles de cette eau souterraine. Certaines sources phréatiques donnent naissance à des brunnenwasser* tels la Zembs, la Lutter ou la Blind, aux eaux pures, à la température constante. Les résurgences qui se forment lorsque la nappe parvient à percer la couche supérieure de gley imperméable qui l'emprisonne, répondent au nom évocateur de Donnerlöcher ("Trou du tonnerre"). Les Waechterquellen à Hilsenheim en sont un exemple caractéristique.

Les rivières

Les crues des rivières, la plus spectaculaire action de l'eau sur ces milieux, participent tout autant à l'équilibre de l'écosystème riedien. Contrairement au Rhin, dont les crues sont générées par la fonte des neiges dans les Alpes en juin-juillet, les rivières calquent leurs régimes hydrologiques sur les constantes climatiques des Vosges, caractérisées par un régime océanique avec un maximum de précipitations en hiver. C'est donc le plus souvent entre février et avril que l'Ill, alimentée aussi par la fonte des neiges des sommets vosgiens, sort de son lit, et marque de manière féerique le Grand Ried Centre-Alsace.

On le nomme aussi Grand Ried Ello-Rhénan car les eaux des crues du Rhin et de l'Ill se mêlaient avant les aménagements subis par ces deux cours d'eau. Ce Ried est décomposé en trois parties :

- à l'Est le Ried Rhénan traversé par des ruisseaux phréatiques

- au centre : levée de terrasses du lit majeur rhénan post-glaciaire, entièrement mise en culture.

- à l'Ouest : Ried de l'Ill large et marécageux qui forme une bande sans discontinuité de Colmar à Erstein.

Un paysage façonné par l'homme

Longtemps l'existence de ces vastes zones humides a empêché l'implantation directe de l'homme, comme en témoigne encore la géographie actuelle. Dans une région à très forte densité de population, marquée par une occupation maximale de l'espace, les Rieds les plus vastes apparaissent comme des trouées dans l'espace urbain. L'homme s'y est implanté, le plus souvent, en périphérie. Le Bruch de l'Andlau, vaste dépression libre de 6000 ha entourée d'une vingtaine de villages, en est un exemple caractéristique.

L'exploitation agricole des Rieds, commencée très tôt, est longtemps restée difficile. En défrichant les forêts marécageuses primitives, en luttant contre les eaux, mais aussi en s'adaptant à ce milieu rétif par nature, l'homme a façonné un paysage original. Grâce à cette symbiose entre homme et nature, pâtures et prairies alternent harmonieusement avec le couvert forestier. Jusqu'à la grande mutation agricole des années soixante, les nombreuses exploitations occupent des superficies faibles et morcelées, et pratiquent la polyculture et l'élevage selon les milieux. Les cultures céréalières couvrent principalement les levées du Ried brun, les terres du Ried gris, alimentées par les dépôts limoneux de l'Ill, sont occupées par des prairies de fauche à fort rendement, les végétaux des dépressions les plus marécageuses du Ried noir servent depuis longtemps de nourriture et de litière pour le bétail.

A partir des années soixante, la canalisation du Rhin qui s'achève et le curage des rivières font baisser le niveau supérieur de la nappe phréatique. Les Rieds peuvent alors être drainés de façon durable et profonde. Parallèlement, la mutation vers une agriculture intensive sonne le glas de la diversité de ces milieux. Mécanisation et engrais permettent de travailler ces sols lourds, autrefois peu cultivés. Les remembrements détruisent l'alternance culture-nature. L'ensilage du maïs et l'utilisation de farine animale pour le bétail rendent caduques les prairies de fauches. Enfin, des choix politiques poussent l'ensemble du monde agricole vers la monoculture céréalière.

Les paysages des Rieds se transforment alors radicalement. La plus grande partie des prairies est retournée pour faire place aux champs de maïs. Celles qui sont maintenues subissent, le plus souvent, des fumures excessives. La destruction des haies, des bosquets, des ceintures de vergers, coupe le paysage de ses connexions naturelles. L'éradication des prairies engendre l'érosion des sols et, de façon plus insidieuse, la pollution de la nappe phréatique, car les capacités dénitrifiantes naturelles des sols ont été diminuées. En 30 ans, les espèces les plus remarquables de la faune et de la flore des Rieds disparaissent ou ne subsistent qu'en de minuscules stations

Les prairies des rieds ont été créées après déboisement et sont donc d'origine artificielle très ancienne. Elles sont régulièrement fertilisées par les inondations de fin d'hiver et ont des rendements fourragers très importants et surtout d'une qualité exceptionnelle.

Ces prairies constituent de surcroit un excellent moyen d'amélioration de la structure et de la stabilité du sol, protection contre les pluies, ruissellement et inondations

Photo : Eric Brunissen/ Ergelsen

La biodiversité des Rieds

De nombreux cortèges d'espèces parcourent et se trouvent aux détours des prairies riediennes et des rivières qui les jalonnent.

Les amphibiens

Par leur nature humide, proposant de vastes zones inondées au printemps, les rieds sont des milieux favorables aux amphibiens. C'est dans les petites annexes des grandes zones inondables qu'ils se reproduisent. Les dépressions en eau et les mares des rieds sont ouvertes, et de ce fait bien ensoleillées. Deux espèces remarquables par leur statut à l'échelle européenne s'y rencontrent.

› Le Triton crêté

Triturus cristatus est un amphibien qui apprécie les mares assez profondes et exemptes de poissons. C'est dans le Ried Centre Alsace, au sud de Strasbourg, que l'on trouve de manière occasionnelle ce triton. Certainement plus répandu autrefois, il paye un lourd tribut à la disparition des sites de reproduction et de ses habitats terrestres. En effet, les populations de tritons crêté ont besoin d'un réseau de plusieurs mares assez proches les unes des autres et liées entre elles par des ponts naturels, comme des haies ou des bois, afin d'obtenir une dynamique viable. En l'absence d'un nombre suffisant de mares, les populations s'affaiblissent et sont vouées à disparaître suite aux pressions d'évènements naturels remarquables (sécheresse, forte chaleur, hiver long…).

› Le Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata quant à lui affectionne les pièces d'eau peu profondes, peu ou pas végétalisées. Les petites dépressions en eau dans les prairies des rieds proches des boisements constituent des habitats de reproduction de cette espèce. Tout comme le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune souffre de la disparition des habitats de reproduction, due, entre autre, au drainage des prairies humides qui perdent ainsi leur caractère inondable. Un autre impact négatif est celui de la fragmentation des milieux. La construction de routes empêche le déplacement de ce petit crapaud, mobile d'un milieu à un autre. De ce fait, les populations se trouvent isolées, et la dynamique se perd en cas d'évènement climatique inattendu, par exemple une sécheresse.

La perte des prairies des rieds, qui sont souvent remplacées par de vastes champs de maïs, entraîne aussi la perte d'une faune spécifique, à laquelle appartiennent ces deux petits amphibiens, qui sont pourtant protégés à l'échelle européenne par la Directive « *Habitats-Faune-Flore* ». Il faut donc porter une attention particulière aux zones où le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune subsistent, car ils jouent également le rôle d'espèces parapluies, dont le maintien bénéficiera à de nombreuses autres espèces. Leur présence est synonyme de qualité des milieux et de biodiversité.

Photo : Jean-Pierre Vacher / Sonneur à ventre jaune

L'avifaune

Parmi les oiseaux nicheurs un seul est exclusivement riedien, le Courlis cendré. D'autres y sont plus fréquents qu'ailleurs, ce sont les espèces suivantes Héron cendré, Cigogne blanche, Busard St Martin, Vanneau huppé, Martin pêcheur, Traquet tarier, Bruant proyer.

› Le Courlis, un symbole en voie de disparition

Quelques mesures de protection et la mise en place de mesures agri-environnementales permettraient de classer les rieds parmi les milieux naturels les plus préservés d'Alsace. En réalité les rieds tendent à se banaliser, et de nombreux oiseaux remarquables voient leurs populations diminuer, voire disparaître comme la Bécassine des marais, le Hibou des marais, le Râle des genêts…

Cette situation fait du Courlis cendré le dernier symbole de ce patrimoine menacé ; la protection et la gestion des rieds sont primordiales pour le maintien de cet oiseau.

Photo : Laurent Waeffler / Courlis Cendré

Une espèce classée « vulnérable »

Cet oiseau est un limicole migrateur de grande taille (55 cm) au long bec arqué caractéristique. Il recherche, pour nicher, les grandes prairies humides gérées de manière extensive, comportant une végétation diversifiée et peu dense pour ses déplacements, sa recherche de nourriture et la surveillance de son territoire : il est à juste titre l'oiseau symbole des rieds alsaciens. Le nid fait d'herbes sèches est construit à même le sol dans un endroit sec de la prairie. Le Courlis cendré se nourrit d'insectes et de lombrics grâce à son long bec particulièrement adapté à leur capture.

Les principaux noyaux de populations de courlis cendrés dans les rieds ont fait l'objet de recensements réguliers ces dernières années, que ce soit dans le cadre de l'évaluation des opérations locales des mesures agri-environnementales destinées à la conservation des prairies, ou actuellement pour le programme du Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA).

Les comptages sont éloquents : la population alsacienne est passée de 300-350 couples en 1950-60, à 240 en 1984 pour être estimée à une cinquantaine de couple nicheurs en 2009.

L'intensification des pratiques agricoles a entraîné le retournement de nombreuses prairies. Un amendement accru des prairies subsistantes a conduit à des dates de fauche plus précoces détruisant les nichées. Ces facteurs sont responsables de l'effondrement des populations en Alsace : le courlis est ainsi classé « *vulnérable* » sur la liste rouge des oiseaux d'Alsace.

Enrayer son déclin

Les pratiques agricoles affectant les lieux de reproduction jouent un rôle déterminant dans le maintien de nos populations nicheuses. Pour empêcher le déclin progressif de l'espèce et sa disparition à moyen terme, des mesures incitatives ou réglementaires concernant les dates de travaux agricoles et la gestion des prairies avec un réel contrôle de leur application sont nécessaires. À plus long terme, la reconversion de champs de céréales en prés mériterait aussi d'être instaurée dans les zones les plus pauvres en herbages. En parallèle, la protection par mesures réglementaires (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes, Réserve Naturelle Régionale par exemple) ou par la maîtrise foncière par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) des zones où se reproduit l'espèce est à envisager plus largement. Le mitage des zones de reproduction par l'urbanisation, ou par les créations ou extensions de gravières est aussi à proscrire.

Sensibiliser pour cohabiter

Un autre facteur défavorable a tendance à se développer : le dérangement. Les ensembles prairiaux encore préservées de certains rieds sont assidûment fréquentés par les promeneurs. Cette attirance croissante pour ces derniers coins de nature est légitime, et n'est pas un problème en soi. Il serait cependant souhaitable de réaliser des campagnes de sensibilisation dans les endroits les plus exposés afin d'inciter les promeneurs à adopter un comportement respectueux de l'environnement. Par ailleurs, la surdensité croissante des populations de sangliers porte préjudice à la préservation du courlis : suite à l'agrainage et à la culture de maïs d'affouragement, une trop forte densité de sangliers occupe les rieds et pose des problèmes pour la flore (retournement des prés) et sur les espèces d'oiseaux nicheurs au sol (augmentation du risque de prédation des nichées). Afin d'assurer une meilleure reproduction du courlis, des campagnes de sensibilisation auprès des agriculteurs, des chasseurs et des usagers des rieds sont donc à prévoir pour limiter les dérangements. Des outils interdisant certaines pratiques, comme l'agrainage, sont à mettre en oeuvre.

L'avenir de cet oiseau symbole des rieds est très préoccupant dans la plaine d'Alsace. L'instauration de mesures de conservation complémentaires est indispensable si l'on souhaite préserver cette espèce en diminution constante depuis maintenant plus de 40 ans.

Les poissons

Les rivières des Rieds ont des qualités diverses, ainsi on trouvera des espèces piscicoles différentes. Nous sommes en mesure d'établir une liste succincte des espèces que l'on peut recontrer dans ces milieux.

Les herbiers créés par les inondations constituent des frayères notamment pour les brochets. Dans les zones de courants rapides, on trouve des salmonidés telle la Truite fario, dans les eaux plus calmes les cyprinidés seront présents.

Les mammifères

› Le Castor

Initié en 1999, le programme de réintroduction du castor dans la Réserve Naturelle Volontaire Agréée de l'IllWald et le Ried de l'Ill, s'est achevé en 2002. L'opération de réintroduction s'est soldée par le lâcher effectif de 20 individus. Le suivi de la réintroduction a été poursuivi et étendu par le réseau de bénévoles constitué et formé par Alsace Nature et son réseau.

Photo : Gérard Lacoumette / Castor

Le piégeage non-sélectif du Ragondin sur certains secteurs est probablement préjudiciable à l'installation du Castor sur des sites pourtant favorables.

Les discussions et échanges avec pécheurs, piégeurs et riverains permettront sur le long terme d'améliorer la dynamique de peuplement sur les secteurs favorables.

Cependant, nous disposons à présent depuis plusieurs années de foyers de populations stables qui assureront le renouvellement et la pérennité des individus réintroduits. La rencontre avec les populations de la Doller se fait imminente avec la mise en place de rampes à mammifères semi-aquatiques sur les seuils de la Doller ainsi que la présence de passage de castors à hauteur de Colmar nous conforte dans la perspective d'échanges entre les deux foyers de population depuis 2008.

Aujourd'hui, le Castor est en train de redevenir un hôte régulier de nos rivières : Doller, Moder, bras du Rhin, et les rivières du Grand Ried. Pour autant l'espèce reste fragile et mérite une attention particulière si on ne veut pas voir les efforts du passé anéantis.

› Le Daim

Les daims ne sont pas des espèces autochtones, ils auraient été importés depuis l'époque romaine et il se succède, dès lors, des épisodes de disparition et de réintroduction de ces cervidés. Ils ne vivent à l'état sauvage que dans quelques forêts alsaciennes. Il est notamment présent dans la forêt de l'Illwald dans le Ried Centre Alsace.

Les sangliers, chevreuils, lièvres, lapins, renards, blaireaux, et aussi les chauves-souris vivent dans les rieds. Par exemple, lors des 24 h Chrono de la biodiversité qui se sont déroulés le 22 et 23 mai dans le Ried de la Bruche des espèces telles que la Pipistrelle commune, le Murin de Daubenton ou l'Oreillard gris ont peu être mis en évidence.

Les insectes

Le monde des insectes a mieux survécu dans les rieds que sur les terres où l'homme est intervenu fréquemment. Toutefois, l'assèchement des rieds a fait disparaître en grande partie certains diptères comme les grands taons des boeufs.

› Les papillons

Le Machaon est le plus grand des papillons des rieds, très sensibles aux pesticides, il s'est réfugié dans des endroits privilégiés. On peut aussi trouver le Gazé, l'aurore, l'Azuré de la sanguisorbe et le Cuivré des marais.

Photo : Eric Brunissen / Azuré commun

Les libellules sont également très nombreuses dans les rieds et peut y rencontrer des espèces liés aux eaux courantes et stagnantes (caloptéryx, agrion…)

La flore

Deux facteurs sont à l'origine de la diversité botanique des Rieds et de l'Alsace en général.

- la position charnière du Rhin, à la croisée des voies migratoires des plantes lors des diverses époques climatiques, a permis l'installation de plantes des quatre coins de l'Europe : plantes nordiques, alpines, et eurosibériennes, favorisées par les glaciations, ou plantes venues du Sud-Est de l'Europe ou de la Méditerranée, favorisées par le réchauffement postérieur,

- l'existence, sur une petite superficie, d'une grande diversité de milieux a permis à de nombreuses espèces de se maintenir dans le fossé rhénan. C'est notamment le cas de la mosaïque riedienne, où alternent des micro-milieux aux caractéristiques pédologiques et hydrologiques nettement différenciées. Des espèces xérophiles[1] comme certaines orchidées peuvent coloniser les levées les plus sèches et côtoyer des espèces hygrophiles[2], comme l'Iris de sibérie, dans les dépressions humides.

L'action de l'Homme a joué un rôle essentiel dans le maintien de cette diversité spécifique. Avant leur destruction, les vastes prairies extensives qui résultaient du défrichement de la forêt climacique[3] sont longtemps restées un biotope favorable pour les plantes et les oiseaux inféodés aux milieux ouverts.

Que ce soit le long des fossés ou dans les prés humides, on trouve des espèces végétales très intéressantes.

Les iris des marais ou palustres, joncs et phragmites les espèces aquatiques comme les potamots et callitriches, renoncules d'eau, nénuphars…sont présents dans les rieds.

Un ried est un paysage de roseaux, accompagnés de leur cortège habituel, marqué surtout par un fond composé de diverses espèces de la famille de Caricinées, comprenant surtout des laîches (Carex).

Deux facteurs essentiels confèrent à la végétation de ces rieds une valeur toute particulière : d'une part l'existence d'une série importante d'espèces rarissimes. D'autre part, le tapis végétal est composé d'éléments floristiques dont le contraste est tout à fait exceptionnel. En effet, à quelques mètres de distance à peine nous passons d'un groupement des plus xérophiles, tel que nous en rencontrons sur les collines sous-vosgiennes, sèches et arides, à un autre, composé d'espèces hydrophiles, propres aux fonds tourbeux, marécageux. On trouve de la reine des prés, consoude, myosotis palustre, euphorbe palustre, gentianes, orchidées, ail anguleux, oeillet superbe…

- 1 Plantes aimant la sécheresse
- 2 Plantes aimant l'humidité
- 3 Qualifie une association végétale (plusieurs végétaux) qui a atteint le stade terminal stable de son évolution.

› Les orchidées du Ried

Les rieds sont favorables à l'apparition et au développement des orchidées aussi longtemps que l'influence humaine ne se fait pas ou peu sentir. Ce sont des plantes très exigeantes quant aux conditions favorisant leur croissances et elles craignent tout apport de fumure ou d'engrais quels qu'ils soient. Ainsi elles sont en recul quasi partout dans les Ried.

Quelques exemples d'espèces que l'on peut encore rencontrer dans les prairies :

Photo : Caroline Schoen/ Orphrys Frelon

Photo : Caroline Schoen/ Orchis militaire

Photo : Eric Brunissen / Orchis Brûlé

2 Historique des actions de protection et restauration

Le combat militant s'est mené sur plusieurs fronts. La création dès 1972 de la Maison de la Nature de Muttersholtz et de nombreuses publications et visites guidées ont permis de faire connaître le Ried Centre Alsace au grand public. Les recherches scientifiques ont été l'occasion de mettre en évidence les services éminemment utiles que rendent les zones humides : étalement des crues et donc protection pour les populations situées en aval, épuration et protection des eaux phréatiques, grande productivité végétale tant pour les forêts que pour les prairies et, évidemment refuge pour une vie sauvage rare. Ces travaux essentiellement menés sous l'impulsion des écologistes ont abouti dès les années 1970 à la reconnaissance internationale, nationale et régionale. La plupart des inventaires mentionnent les Rieds alsaciens parmi les zones humides les plus remarquables en Europe[1].

Le socle administratif de la protection du Grand Ried inondable est l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1983 qui délimite les zones d'interdiction de construction du fait de leur exposition au risque d'inondation. Les premiers contrats de remise en herbe date de 1991.

Photo : Eric Brunissen / Maison de la Nature de Muttersholtz

1 Liste de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature, convention de Ramsar, directives « oiseaux » et « habitats », inventaire départementale des zones humides remarquables

Les protections règlementaires dans les rieds

Nom du site	Surface en ha	Commune et département	Ecosystème
Arrêté préfectoral de protection de biotope			
Etang du Rustloch ***(date de création 15/10/86)***	0,57	Sermersheim 67	Ried de l'Ill
La Butt et prairies environnantes ***(24/10/00)***	10,66	Huttenheim 67	Ried de l'Ill
Ried de la Lutter ***(04/06/85)***	15	Huttenheim 67	Ried de l'Ill
Sources phréatiques des Waechterquellen et prairies environnantes ***(24/10/00)***	41,12	Hilsenheim 67	Ried Noir de la Zembs
Roselière de Roeschwoeg-Roppenheim ***(30/07/93)***	7,46	Roeschwoeg-Roppenheim 67	Ried Nord
Bruch de l'Andlau ***(25/04/86)***	548	Hindisheim Krautergersheim Westhouse Schaeffersheim Meistratzheim Valff 67	Ried de l'Andlau et de l'Ehn
Moder inférieur ***(31/03/88)***	3600	Drusenheim, Dalhunden, Sessenheim, Stattmatten, Auenheim, Roeschwoog, Fort-Louis	Ried Nord
Héronnière de Beinheim ***(14/03/83)***	12,87	Beinheim	Ried Nord
Landgraben et ses proches alentours ***(3/07/06 modifié le 3/08/06)***	16,72	Soufflenheim, Rountzenheim	Ried Nord
Prairies à oeillets superbes de Soufflenheim ***(3/07/06 modifié le 3/08/06)***	7,523	Soufflenheim	Ried Nord
Total	4259,923		
Réserve naturelle régionale (ex-Réserve Naturelle Volontaire Agréée)			
Herbsheim	3,03	Herbsheim	Ried Noir de la Zembs
Ill*Wald	1800	Sélestat 67	Ried de l'Ill
Ried de Sessenheim	0,51	Sessenheim (propriété d'Alsace nature) 67	Ried Nord
Ballastière de Reichstett	18,41	Reichstett	Ried Nord

A noter que le Conservatoire des Sites Alsaciens gère de nombreux sites riediens depuis 1976, dont plusieurs bénéficient d'une mesure de protection ci-dessus. Au total ce sont environ 2200 ha de zones humides dont l'essentiel se situe dans les rieds.

Les sites riediens protégés par le CSA, des îlots de biodiversité

Connus, reconnus, étudiés, fréquentés, les rieds sont-ils pour autant protégés ?

Globalement, force est de constater que non ! Les protections réglementaires restent très ponctuelles et peu opérantes. Aucune réserve nationale ne concerne les Rieds, seuls quelques arrêtés préfectoraux de protection de biotope et la réserve naturelle volontaire de l'Illwald à Sélestat permettent de timides mesures de conservation et de gestion.
Heureusement, le Conservatoire des Sites Alsaciens réussit, grâce à des mesures pertinentes de protection et de gestion à conserver ou à re-créer des îlots de biodiversité, véritables points focaux (hotspots) de la biodiversité dans l'océan des cultures de maïs.

La contractualisation en panne

Les contrats agro-environnementaux qui, depuis 1990, rémunèrent les agriculteurs qui acceptent de ne pas labourer les prairies ont permis de stabiliser la surface des prairies dans les Rieds de l'Ill, de la Zembs, du Bruch de l'Andlau et de la Zorn.

Malheureusement en 2010, les contrats MAE n'ont pas été renouvelés sur le Ried de la Zorn.

Dans la zone inondable de l'Ill entre Colmar et Erstein[1], les 2 000 hectares de prairies restantes sont maintenus en grande partie grâce à ces contrats. Un léger recul a été observé lors du dernier renouvellement des contrats et les directives « oiseaux » et « habitats » ne semblent pas devoir améliorer les choses.

Photo : Raynald Moratin / Ile de Gerstheim

– 1 Délimité depuis 1983 par un arrêté préfectoral réglementant l'urbanisme, au total 13 000 ha dont 7 000 ha de surface agricole composée de 5 000 ha de maïs et de 2 000 ha de prairies naturelles.

Natura 2000 : la montagne qui accouche d'une souris

Car c'est le grand paradoxe, le grand réseau Natura 2000 est, depuis une dizaine d'année, un frein à toutes initiatives de protection des espaces naturels.

Pour les Rieds, la contradiction est d'autant plus flagrante que de nombreuses espèces et de nombreux habitats sont concernés par la directive c'est-à-dire considérés comme en danger à l'échelle Européenne et que, par conséquent, la quasi-totalité des prairies, forêts et cours d'eau des Rieds sont classés ZSC (zone spéciale de conservation) ou ZPS (zone de protection spéciale). Mais ce classement est pour l'instant inopérant. L'Etat français déclare privilégier les mesures contractuelles c'est-à-dire la rémunération des pratiques agricoles et forestières favorables à la biodiversité par des contrats Natura 2000.

Résultat, 10 ans après l'échéance de l'année 2000 : des procédures de concertation qui s'enlisent dans les résistances productivistes, des moyens financiers aux abonnés absents et le gel de tout projet de nature réglementaire !

Le projet LIFE « Grand Ried » avorté

Une lueur d'espoir était apparue en été 2005 : à l'initiative de la Région, un vaste programme de restauration avait été mis en chantier pour être présenté au financement LIFE (L'instrument financier pour l'environnement) de la communauté européenne. L'ensemble des acteurs publics, professionnels et associatifs avaient élaboré et chiffré une cinquantaine de projets très concrets : fuseau de mobilité et reconstitution des ripisylves pour les rivières, continuité des milieux pour le Castor, interprétation et éducation à l'environnement, gestion des prairies, structuration des filières agricoles…

L'été fut plein de belles promesses pour une dynamique participative avec, notamment, une place centrale réservée à la profession agricole. Les associations naturalistes (ARIENA, BUFO, CSA, GEPMA, LPO coordonnées par Alsace Nature) avaient même proposé de confier aux agriculteurs, certaines de leurs idées comme la fête du foin. Hélas, l'automne a vu la chute des illusions : la chambre d'agriculture a finalement refusé de jouer le jeu et le programme est tombé aux oubliettes.

Natura 2000 dans les Rieds : les espèces et les habitats

Les 11 oiseaux	Les 17 autres espèces	Les 11 habitats
- Cigogne blanche	4 papillons : - Cuivré des marais - Azuré de la sanguisorbe - Azuré des paluds - Damier de la succise	Communautés végétales aquatiques : - à Petit Nénuphar - à Lentille d'eau et Utriculaire - à Potamot pectiné
- Bondrée apivore **- Milan noir** **- Milan royal** **- Busard des roseaux**	5 poissons : - Loche de rivière - Bouvière - Chabot - Lamproie de Planer - Saumon	- Prairies tourbeuses à Molinie - Prairies chaudes et sèches à Brome érigé et orchidée - Prairies de fauche maigres à Fromenthal - Prairies inondables à Cnidium
- Râle des genêts	1 crustacé : - Ecrevisse à pattes blanches	
- Martin-pêcheur	1 coléoptère : - Lucane cerf-volant	- Forêt alluviale aulnaie-frênaie à Merisier à grappes - Forêt alluviale ormaie-frênaie - Forêt alluviale à bois dur chênaie-charmaie alluviale à géophytes
- Pic cendré **- Pic noir** **- Pic mar**	2 amphibiens : - Triton crêté - Sonneur à ventre jaune	
	Castor d'Europe	
	Une mousse : - Dicrane verte	
- Pie-grièche écorcheur	3 chauves-souris : - Grand Murin - Murin de berchstein - Murin à oreilles échancrées	- Les ourlets naturels à Gaillet

Les accords de Bergheim

Dans ce contexte d'immobilité des pouvoirs publics, une fois de plus, seules les forces citoyennes continuent le combat et tentent d'innover quand les opportunités se présentent. A Bergheim, dans le Ried de l'Horgiessen, c'est l'extension d'une gravière qui fournit l'occasion de mettre l'exploitant, la commune et les militants écologistes autour d'une même table suite à un recours juridique d'Alsace Nature. D'âpres et longues négociations permettent d'aboutir à un accord que l'on peut qualifier de covivial : l'agrandissement mesuré de la gravière est compensé par un réaménagement écologique des berges et la protection du Ried avoisinant par le Conservatoire des sites alsaciens. Un projet d'extension d'environ 500 ha de la réserve sur les prairies humides au Sud-Ouest de l'actuelle réserve, il a été acté en juillet 2008 avec le protocole d'accord pour la protection des du Ried de Sélestat. La mise en place des accords est en cours.

L'Ill régionalisée : l'occasion d'une relance

Il ne fait pas de doutes que l'avenir des Rieds dépend de la demande exprimée par ses habitants et, par la suite, de la volonté politique de ses élus.

La première se vérifie régulièrement dans l'affluence locale et touristique des visites guidées et des sentiers d'interprétation.

Dans le cadre de la décentralisation, l'Etat français a confié la gestion de l'Ill domaniale (de Colmar à Strasbourg) au Conseil Régional d'Alsace qui a accepté. Le linéaire concerné s'étend de Colmar (pont du Ladhof) jusqu'à Strasbourg (pont de la voie ferrée), soit environ 80 km de linéaire dont 15 km dans le Haut-Rhin. Le domaine comporte également un certain nombre d'ouvrages hydrauliques (canal de décharge de l'Ill à Erstein, barrage de Krafft, autres ouvrages), des affluents de l'Ill et s'accompagnerait du transfert du personnel du Service de l'Ill.

Au même titre que le projet d'aménagement de la grande rivière alsacienne avait été, dans les années 1980, l'occasion d'un débat public salutaire qui avait abouti à la charte régionale de la zone inondable et à l'abandon des travaux d'endiguement , la régionalisation de l'Ill, qui est effective depuis le 1er janvier 2010, doit être le moment d'une grande réflexion et de la relance d'un projet de territoire.

La balle est clairement dans les mains de nos élus régionaux qui doivent prendre leurs responsabilités et entendre le cri lancé par le Docteur Pierre Schmidt aujourd'hui repris par nombre d'habitants du Ried :

« *S'Rieth esch s'hartz vom Elsass, lon's net volls verblüede* »

« *Le Ried est le cœur de l'Alsace, ne le laissez pas perdre tout son sang* »

Les rieds constituent un des milieux les plus fragiles. Innombrables sont les Rieds qui à travers l'Europe ont été détruits par des opérations de drainage. Des modifications minimes du régime de la nappe ont des répercussions écologiques dramatiques.

Photo : Eric Brunissen / Paysage du Bruch de l'Andlau

3 Propositions

Les Rieds d'Alsace : reconnaître et respecter leur identité

Il est temps d'écrire une histoire nouvelle…

Le Ried du Docteur Schmitt a été banalisé et détruit par l'agriculture et l'urbanisation. Il reste quelques souvenirs lointains de la vie rurale ancienne, et quelques lambeaux de paysages arrachés momentanément à une évolution foudroyante. Il ne sert à rien de s'accrocher au passé qui a connu ses propres douleurs. Nous devons préparer l'avenir. Il s'agit aujourd'hui d'écrire une histoire nouvelle du Ried avec les habitants de l'Alsace d'aujourd'hui.

Les engagements des collectivités territoriales, qui soutiennent notamment les actions du CSA – qu'il faut reconnaître – restent trop cloisonnés. De nombreux agriculteurs ont signé des contrats de MAE (mesures agro-environnementales), et il faut leur rendre hommage. Pourtant, globalement, la biodiversité continue à s'appauvrir. Il faut donc **agir plus et mieux** pour articuler les intérêts privés et les intérêts environnementaux.

L'environnement – dont les écosystèmes et les milieux naturels - est un bien public. Une approche économique qui serait de notre temps, intègre les externalités, des indicateurs de bien-être, des valeurs non marchandes. C'est le rôle du législateur, mais aussi des collectivités. Voici quelques enjeux incontournables : la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des crues et des sécheresses, la qualité de vie, la nature en tant que telle, remarquable ou ordinaire, le paysage, le respect des animaux, l'équité dans les relations sociales.

Les domaines de l'économie, de la gestion des territoires, et de la biodiversité se recoupent. Des gisements d'efficacité pourraient se trouver dans l'articulation, la complémentarité et le renforcement mutuel des différentes actions, permettant d'enclencher un cercle vertueux, dans un souci de gagnant-gagnant. Alsace Nature propose des actions qui se situent à l'intersection de ces compétences.

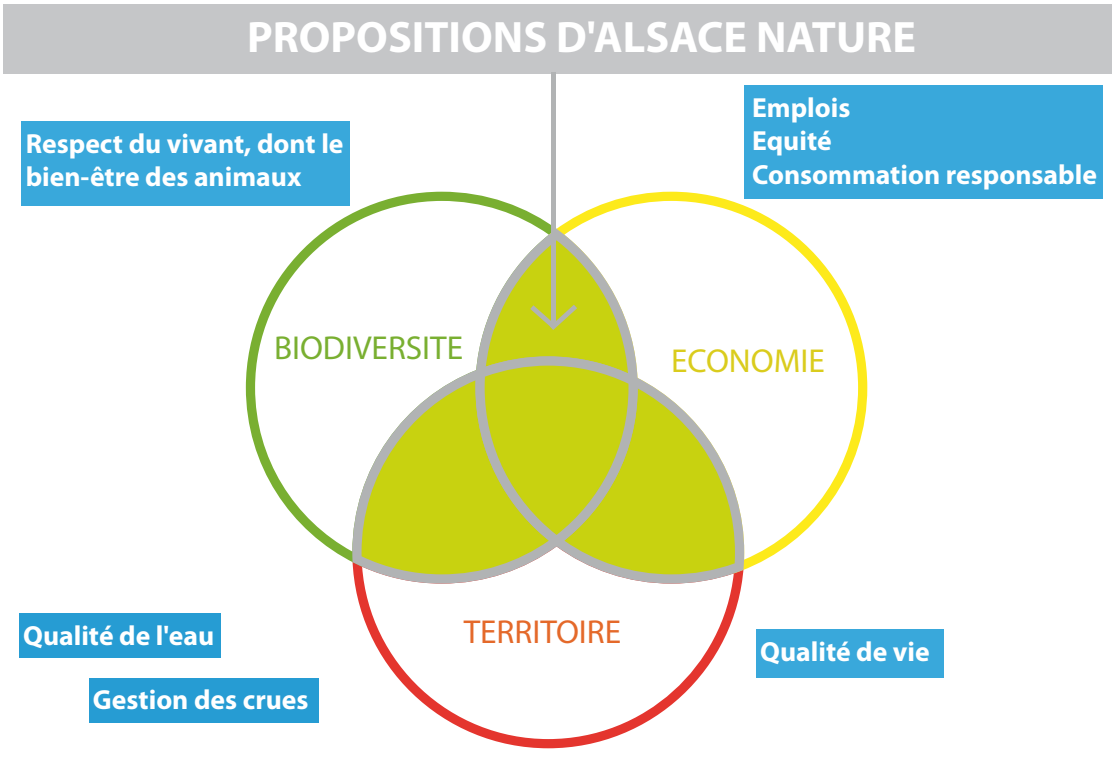

Mais comment faire pour que le monde agricole puisse accepter des mutations, dans un contexte de crise économique, écologique, et alimentaire ? Quelles conditions, quelles synergies, mettre en place ? En effet, en toute simplicité il y a lieu d'admettre que certaines pratiques sont plus vertueuses que d'autres. Tout n'est pas pareil. Chacun ne peut pas faire ce qu'il veut, dans des milieux fragiles. Mais la responsabilité est collective, à partager.

Alsace Nature lance un appel au monde agricole pour qu'il joue le jeu et rende aux Rieds d'Alsace leur identité de zones humides à vocation prairiale.

Alsace Nature appelle les élus des collectivités et les citoyens et consommateurs à jouer le jeu pour mettre en place une vie économique rurale respectueuse de ce précieux écosystème de zone humide. Les Rieds sont nos châteaux d'eau.

Voici les propositions d'Alsace Nature, placées dans le cadre de mesures déjà engagées ou disponibles. Elles sont détaillées, en suivant les numéros, dans les pages suivantes.

Reconnaître l'identité des Rieds :

confirmer leur vocation de zone humide, reconquérir des surfaces de prairies avec comme objectif 50 % des surfaces initiales en prairie

3 500 ha supplémentaires pour le Grand Ried

Démarrer sans tarder le programme LIFE
(appel à projets et dépôt des dossiers avant le 4 octobre 2010) 1

- Intégration ambitieuse des rieds dans le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** 2
- Mettre en place des **SAGE**s sur toutes les rivières 3
- **Gestion des crues**, Zone inondable de l'Ill 4
- **SCOT et PLU** 5
- **LEADER** 6
- **Divers outils :**
  - Classement des Rieds en « Zones humides à intérêts écologiques particuliers »
  - Comité de pilotage « Paysage spécifique du Grand Ried »
  - Plan de Gestion Durable des Espaces Ruraux

  7

Développer des produits liés à la protection des rieds et de l'eau, et à des valeurs éthiques 8

- **Différenciation de produits** par des liens avec la protection de **zones humides** et sites remarquables, et/ou avec **le bien-être animal, générant une plus-value** 9
- Incitations fortes pour **l'agriculture biologique** Collecte de lait bio 10
- Créer des partenariats pour la **commercialisation** 11
- Organisation d'une **filière de foin pour chevaux** 12
- Financement d'**échanges de parcelles** (parcours herbeux, prairies patrimoniales…) 13
- Autres utilisations de la biomasse : litière, **matériaux manipulables pour porcs, compostage, énergie,** … 14

Mieux gérer le milieu naturel 15

- Mieux connaitre et harmoniser **la biodiversité et le potentiel économique des milieux** 16
- Organiser des **micro-filières locales de gestion et valorisation de la biodiversité** 17
- **Revisiter et améliorer** les outils : MAE, APB, bandes enherbées, Natura 2000, etc. **Intégrer les mesures de bien-être animal** 18
- Protéger **l'eau potable** 19
- Partenariat CG–CSA sur les **ENS** et acquisitions CSA 20

Mieux profiter du patrimoine naturel 21

- **Sensibilisation** sorties, fêtes, concours, prix, film… 22
- **Ecotourisme** 23
- Gestion de la **fréquentation** surveillance 24
- **Lutter contre les destructions et remblais** 25
- **Partenariats** : écoles, commerces, entreprises… 26

N	Titre de l'action - *état d'engagement*	Descriptif	Initiateur	Partenaires
1	LIFE à lancer en priorité (appel à projets et dépôt des dossiers avant le 4 octobre 2010)	C'est une mesure phare qui marquera l'engagement d'une dynamique de protection pour les zones humides des Rieds. Un projet LIFE permet d'obtenir des moyens pour différentes actions. De nombreuses actions parmi celles proposées ci-dessous peuvent entrer dans un programme LIFE. Le programme d'actions existe, il faut l'actualiser et le ré-enclencher	Région	CT* Associations Acteurs économiques Chambre d'agriculture Etat/Europe
2	Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE)	Chaque Région doit mettre en place un SRCE avant fin 2012. C'est un résultat du Grenelle. Cela consiste en la mise en cohérence et la mise en place d'une Trame Verte et Bleue. Celle-ci est nécessaire pour reconnecter entre eux les espaces naturels plus ou moins résiduels et cloisonnés. Ce sont des couloirs de migration et d'échange pour les espèces. Au delà de cette fonction, la TVB permet de créer des espaces qui « irriguent » des milieux plus productifs à l'image des vaisseaux sanguins. Dans les Rieds, c'est une occasion unique de favoriser la biodiversité au delà des zones en conservation.	Région Etat	Engagement du réseau associatif Chambre d'Agriculture ComCom & communes
3	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des rivières riediennes	Chaque rivière descendant des Vosges dans les Rieds devra obtenir l'élaboration d'un SAGE (Ill, Zorn, Bruche, Largue…). Cela permettra d'impulser le changement de vision concernant la gestion des cours d'eau, afin d'améliorer l'autoépuration de l'eau, la gestion des crues, et la richesse des milieux naturels. Un enjeu important est le débit d'étiage.	CG* ComCom*	Associations AERM* Etat CT
4	Gestion des crues et Charte de la zone inondable de l'Ill	L'aggravation des dégradations dans les prairies par les crues est souvent dénoncée par les agriculteurs. Une meilleure gestion des crues en amont semble nécessaire. Pour l'Ill domaniale, des modifications de la Charte peuvent être vues avec la Région.	Région	Associations Chambre d'Agriculture Etat CT
5	Outils à disposition des communes - SCOT - PLU	Les documents d'urbanisme devront cartographier et prendre en compte les zones humides. Une information et sensibilisation seraient utiles.	Communes et Com-Com	Associations
6	LEADER existe en Alsace Centrale	LEADER est un programme européen destiné aux zones rurales qui, dans des GAL (Groupe d'Action Locale) associe différents acteurs. L'Alsace Centrale veut développer un pôle d'excellence du développement durable et met en avant éco-tourisme / éco-entrepreneuriat / éco-citoyenneté / éco-solidarité. Voir la proposition 8	CT	Associations AERM

*CT : collectivités territoriales

*CG : conseil général

*ComCom : communautés de communes

*AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

N	Titre de l'action - *état d'engagement*	Descriptif	Initiateur	Partenaires
7	- Classement des Rieds en « Zones humides à intérêts écologiques particuliers » - Comité de pilotage « Paysage spécifique du Grand Ried » - Plan de Gestion Durable des Espaces Ruraux	Le grand nombre d'outils, d'initiatives, et de comités, reflète le besoin d'agir. Mais de toute évidence il est difficile de convaincre des agriculteurs de planter moins de maïs. Difficile aussi, mais nécessaire, de maîtriser les projets économiques et de rendre écologique l'habitat, dans le respect des Rieds. Il faudra fédérer les moyens pour réaliser un travail de fourmis au niveau des communes, des personnes à contacter, et des projets économiques à construire	Préfet CG	Associations
8	Développer des produits liés à la protection du Ried et de l'eau, et à des valeurs éthiques, générant une plus-value pour l'exploitant.	C'est une proposition innovante. Elle vise à créer une synergie entre les aides publiques telles que les MAE (indispensables), et la valorisation d'un produit différencié suite à des pratiques volontaires (et ceci au-delà du rayon d'action de l'agriculture biologique). En effet, il est devenu banal de préconiser le soutien à la production de proximité. Or il est très dommage que celle-ci, trop souvent, reste banale et conventionnelle. Pourtant, la proximité est un outil formidable pour reconnaître que la production d'une telle denrée participe à la sauvegarde de tel paysage, de tels haie, fossé, cours d'eau… De même, la différenciation de produits est un outil de choix pour valoriser des modes d'élevage particulièrement respectueux des animaux. Des valeurs d'équité quant au prix à payer sont à intégrer dans ce concept qui est décliné à travers les actions ci-dessous. Ainsi une plus-value spécifique doit revenir au respect des milieux naturels (p.ex. une roselière…), et des animaux. Une telle transparence du prix ne peut que contribuer à la crédibilité de la démarche.	CT	Associations Etat Europe
9	Différenciation de produits par des liens avec la protection de zones humides et sites remarquables, et/ou avec le bien-être animal.	Un exemple (en dehors de la bio), sont les fromages Prés du Ried. Un aspect essentiel de la protection des milieux étant l'extensification, il faudra associer celle-ci à des produits, en complément aux MAE. Cela suppose un soutien sociétal, construit sur une bonne information du public, et ceci dans la durée. Quant à la production laitière, l'engagement de bien-être animal signifie entre autre l'abandon du zéro-pâturage, accordant aux animaux au moins un parcours herbeux. D'autres productions sont envisageables : viande bovine, ovine, miel, fruits de vergers haute tige. Quant aux céréales et aux cultures de légumes qui n'ont pas de lien direct avec les prairies, elles peuvent néanmoins être associées à un maintien exemplaire de zones humides. La plupart des productions animales se prêtent à une production « bien-être », avec sortie en plein air, et une intégration harmonieuse dans un paysage avec arbres et haies. Des soutiens sont nécessaires pour communiquer sur la différence des produits, afin que les consommateurs puissent les reconnaître en toute confiance.	CT	Associations Etat Entreprises

N	Titre de l'action - *état d'engagement*	Descriptif	Initiateur	Partenaires
10	Conversions à l'agriculture biologique. Collecte de lait biologique.	L'agriculture biologique est un label reconnu, exigeant. Malheureusement, le lait bio n'est promu qu'en zone herbagère (Alsace Bossue et montagne), mais pas en plaine. Alsace Lait ne collecte pas de lait bio. Pourtant, l'agriculture biologique aurait de nombreux atouts pour le Ried. Elle ne pollue pas l'eau. La part d'herbe dans la ration est élevée, et la productivité de ce fait modérée. Les vaches pâturent. Les rotations des cultures assurent une diversité. Mais la bio aussi a des problèmes avec une herbe de faible valeur nutritive, et a besoin de MAE pour compenser.	Etat CT	Europe Associations
11	Créer des partenariats pour la commercialisation	Les enseignes peuvent s'engager dans des contrats ; en effet, elles s'intéressent aux origines régionales, assurant des emplois locaux. Un consensus sociétal de soutien, se reflétant entre autre par des actions des collectivités, serait motivant pour les enseignes. La restauration collective, les cantines scolaires, et les artisans et industries de l'agro-alimentaire sont d'autres débouchés importants. De nouvelles organisations de la vente peuvent être initiées.	Associations Supermaché Producteurs	
12	Filière foin issu des MAE « fauche au 1er juillet » pour les chevaux, Foin issu de vergers	Le cheval revient dans le paysage. Les activités se développent. Le cheval peut valoriser du foin issu des MAE interdisant la fauche avant le 1er juillet. Beaucoup de particuliers préfèrent manipuler de petites bottes de foin plutôt que de gros roundballers. Organiser la récolte et le stockage de foin en petites bottes, leur rendrait bien service. Ce débouché pourra intégrer le foin issu de vergers à hautes tiges. La fauche dans ces vergers qui nécessite un matériel plus petit et adapté pour tourner autour des arbres, pose de plus en plus de problèmes aux propriétaires, n'étant pas intéressant pour les agriculteurs.	CG Etat	Propriétaires privés Structures équines Chambre d'Agriculture
13	Financement d'échanges de parcelles (parcours herbeux, prairies patrimoniales…)	Souvent la localisation de ses parcelles ne permet pas à l'agriculteur d'opter pour les pratiques optimales. Ainsi, d'un point du vue du bien-être animal, il est souhaitable de disposer de terrains autour de l'étable, pour mettre en place au moins un parcours herbeux, bénéfique pour la santé des vaches. Un tel parcours, en herbe (piétinée certes), mais muni d'arbres et de haies, est un paysage agréable avec une biodiversité certaine, comparé au maïs. Un éleveur ayant beaucoup de parcelles à haute valeur de biodiversité, et/ou peu accessibles, aura peut-être intérêt à échanger des parcelles avec quelqu'un qui produit du foin pour la vente et qui n'est pas gêné par les contraintes de MAE. Il faudrait financer des échanges de parcelles pour ce type de raisons.	CG Communes	Chambre d'agriculture SAFER CSA

N	Titre de l'action - *état d'engagement*	Descriptif	Initiateur	Partenaires
14	Autres utilisations de la biomasse : - Litière - Matériaux manipulables pour porcs - Compostage - Energie	Les produits de fauche très tardive ont peu de valeur nutritive. Pourtant ils doivent être exportés, afin d'assurer la richesse floristique des milieux. Une utilisation idéale est faite en porcheries : c'est un matériel manipulable diversifié, particulièrement bénéfique aux animaux. Un apport à du compostage communal est envisageable, de même une utilisation énergétique pourrrait être étudiée.	Région CG	Ademe Associations
15	Mieux gérer le milieu naturel, en améliorant les connaissances naturalistes, et en adaptant la gestion.	Du fait de la ruée vers le maïs, les prairies ont été négligées. Si à l'époque les aides de la PAC n'avait pas orienté les agriculteurs vers le maïs, ils auraient parfaitement pu s'orienter vers des systèmes de production plus herbagers avec moins d'intrants. Toujours est-il que la valeur patrimoniale –l'émerveillement devant une prairie fleurie et bourdonnante d'insectes– augmente avec l'extensification. Une mosaïque dans la gestion, avec différentes dates de fauche, est bénéfique. De même il faut une mosaïque de mesures complémentaires pour permettre des modes de gestion extensive.	CT	Associations Chambre d'agriculture
16	Mieux connaitre et harmoniser la biodiversité et le potentiel économique des milieux	Le Conservatoire des Sites Alsaciens est compétent pour élaborer des Plans de Gestion pour la biodiversité. Il met en place des contrats avec des agriculteurs, pour la gestion. La maîtrise foncière est un outil essentiel pour sauver des îlots remarquables et mettre au point des gestions efficaces et exemplaires. L'enjeu aujourd'hui est de passer à des surfaces beaucoup plus importantes, pour une reconquête des Rieds.	CT	Associations CSA
17	Organiser des micro-filières locales de gestion et valorisation de la biodiversité	Cette proposition consiste à mettre en pratique les différentes propositions déjà citées (9, 12, 14…), ce qui suppose notamment une animation pour mettre les personnes en contact et organiser les premières expériences.	CT	Chambre d'agriculture Associations
18	Revisiter et améliorer les outils: MAE, APB, bandes enherbées, Natura 2000, etc Intégrer des mesures de soutien pour le bien-être animal Mesures pour le pâturage Baux ruraux environnementaux	Il y a eu des avancées intéressantes avec la différentiation des mesures « papillons » et la mise en place de zonages. Mais les zonages ne correspondent pas nécessairement à ce qui arrange les agriculteurs. Par ailleurs, diverses prescriptions réglementaires ne sont pas pertinentes pour les milieux, et d'autres sont injustes pour les agriculteurs Il y aurait sans doute moyen de faire parfois plus simple et plus efficace. Si l'on se heurte à des règles nationales ou européennes, rien n'empêche d'insister pour défendre des demandes pertinentes à Paris et à Bruxelles. Le 2ème pilier de la PAC propose des mesures spécifiques pour améliorer le bien-être animal, que la France n'a pas reprises. Mais des mesures plus générales peuvent aussi être utilisées dans ce sens. L'élevage en plein air se prête bien à une intégration harmonieuse dans le paysage. C'est particulièrement vrai pour la sortie des vaches au pré. Le pâturage et les parcours herbeux doivent être soutenus par des mesures spécifiques, dans le cadre de la reconquête du Ried par les prairies. Autour des villages, l'intérêt paysager serait particulièrement apprécié. Les baux ruraux environnementaux permettent aux communes d'introduire des clauses environnementales dans les baux de locations de leurs terrains communaux aux agriculteurs. Cette mesure présente un intérêt pour garantir le maintien d'une couverture herbagère, mais ne semble pas adaptée pour une gestion fine et pérenne des terrains à vocation écologique affirmée.	Associa-tions	Etat suivi de la DDT (Direction Départe-mentale des territoires)

N	Titre de l'action *- état d'engagement*	Descriptif	Initiateur	Partenaires
19	Protéger l'eau potable	Forêts et prairies protègent les captages d'eau. Le maïs (et d'autres cultures à intrants) les pollue. Il convient donc d'être beaucoup plus percutant avec les mesures incitatives et réglementaires en faveur de prairies naturelles et permanentes. Cela implique la reconversion de terres arables en prairies. Par exemple à Plobsheim pour la CUS	CT	AERM Associations
20	Espaces Naturels Sensibles (ENS) Partenariat CG–CSA sur les ENS Acquisitions CSA	Le classement en ENS permet l'acquisition ou la gestion, grâce au Conseil Général, via la SAFER. L'ENS facilite aussi les baux ruraux environnementaux pour les communes. Le partenariat avec le CSA est en cours, et il ne faut pas manquer de le souligner. La protection par la maîtrise foncière reste essentielle. En parallèle, sur des parcelles en production, des plans de gestion sur des bases scientifiques, méritent un investissement important.	CG	CSA
21	Mieux profiter du patrimoine naturel	L'environnement étant un bien public, il est agréable et utile de pouvoir en profiter. Cependant « utilisation » va toujours de pair avec « protection » comme les droits vont de pair avec les devoirs. Cela suppose d'améliorer la surveillance, et d'exercer au besoin une répression plus efficace.		Associations
22	Sensibilisation : - sorties - fêtes - concours, prix - film	La sensibilisation est un volet essentiel. Beaucoup est fait, mais beaucoup reste à faire, pour des visites guidées, des animations, des concours, des fêtes. Une démarche est engagée auprsè du Conseil Régional pour financer la numérisation des photos des Dr Schmidt et Ulrich, témoignage du passé et repère pour un avenir nouveau. Diverses réalisations pourraient en découler pour écrire une page d'une nouvelle histoire du Ried.	Associations CINE	
23	Ecotourisme	C'est un objectif classique, promu par le GAL du LEADER.	Associations CT	
24	Gestion de la fréquentation Surveillance	L'urbanisation avance, les milieux naturels reculent. La faune subit de plus en plus de dérangements qui mettent en péril la reproduction des espèces sensibles (courlis notamment). Une surveillance est nécessaire. Pour essayer de maîtriser ce risque il convient d'informer le public, de limiter l'accès aux véhicules motorisés (voitures, quads et moto-cross) par des barrières ou des suppressions de ponts et d'organiser une surveillance des sites par des gardes assermentés. La fréquentation doit être guidée, certaines agressions des milieux interdites. La reconquête du Ried par une nature plus riche rendra de nouveau attrayantes des zones aujourd'hui banalisées et en «désert de maïs».	CG CT	Associations
25	Lutter contre les destructions et remblais	Quant à la destruction de zones humides et de remblais, la sensibilisation doit être suivie de sanctions. Les outils juridiques sont à utiliser de manière optimale. Il faut remettre en état les zones humides dégradées ou disparues. Les Maires peuvent instaurer des protections au niveau des PLU. afin de protéger les zones humides et d'y interdire les remblais.	Etat CT	Associations
26	Partenariats : écoles, commerces, entreprises…	Beaucoup d'écoles font déjà des projets de connaissance et de protection de la nature. Il y aurait moyen d'élargir le public. Il est souhaitable de faire le lien avec la promotion de produits différenciés **voir les propositions 8, 9, 10 et 11.**	CT	Associations

Photo : Raynald Moratin / Forêt de Mothern

Dossier réalisé par Alsace Nature et les associations fédérées

ALSACE NATURE
Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature

Alsace Nature - 8 rue Adèle Riton - 67000 STRASBOURG - Tél : 03 88 37 07 58